

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 5 août 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 5 août 2019, à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Louise Morin et Lucy Gagnon ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Est aussi présent : le greffier, Me Owen Falquero.

Trente-et-un (31) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2019-08-229

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2019-08-230

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

Il est

Proposé par Lee Paterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

N/A

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit (8) personnes se prévalent de la première période de questions sur les sujets suivants :

- Remorquage de voitures sur les chemins Centre et Bondville pendant la Fête du Canada au Parc des Lions. Le citoyen a déposé une déclaration écrite signée;
- Les engagements de la Ville quant à la réfection de l'hôtel-de-ville et le terrain avoisinant de la Société historique du comté de Brome;
- Hommage à Peter Wade, citoyen de longue date de Lac-Brome;
- Circuit touristique pour les galeries et artisans;
- Pénurie de médecins de famille dans la région;
- Le statut de l'ancien club de golf Inverness;
- L'aménagement du corridor actif sur la rue Victoria;
- Sensibilisation des cyclistes/ partage des routes;
- Demande de reporter la décision du conseil sur le point 5.4.2 (rue Saint-Andrew);
- L'aménagement des rues en construction au projet Faubourg Lac-Brome;
- Commentaires et questions du propriétaire d'une résidence de tourisme qui a reçu une Mise-en-demeure de la Ville de cesser ses activités commerciales;
- Programme de recyclage de verre;
- Possibilité d'ouvrir l'Écocentre de Lac-Brome plus qu'un jour par mois.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2019-08-231 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Lee Patterson*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : 604 692,01 \$;
- Chèques émis : 1 494 588,47 \$.

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

4.1.2.1.1

- 2019-08-232**
- **Contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) – Décompte progressif #10**

Il est

Proposé par Ron Myes

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #10 au montant de **210 947,96 \$**, taxes incluses, à la firme **St-Pierre Tremblay**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

4.1.2.1.2

- 2019-08-233**
- **Contrat AO 2019-05 (Assainissement eaux West-Brome) – Décompte progressif #1**

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 au montant de **23 592,87 \$**, taxes incluses, à la firme Groupe AllaireGince Infrastructures Inc, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2019-08-234 4.1.2.2 Factures diverses

- **Contrat AO 2018-07 (Travaux de pavage)**

Il est

Proposé par Ron Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture pour travaux de pavage (facture #1496061) d'**Asphalte des cantons** au montant de **120 372,07 \$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture pour travaux de pavage (facture #1529078) d'**Asphalte des cantons** au montant de **14 798,36 \$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture pour travaux de pavage (facture #1552626) d'**Asphalte des cantons** au montant de **42 145,50 \$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2019-08-235

4.1.3.1 Entente avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge – Entente « Services aux sinistrés »

ATTENDU QUE l'objet de la présente entente vise à établir les paramètres de collaboration entre la Ville et la Croix-Rouge en ce qui trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'Entente « Services aux sinistrés » et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de 955,91 \$ payable à la **Société canadienne de la Croix-Rouge** et mandate le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, la « *Lettre d'entente services aux sinistrés* » ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2019-08-236 4.1.3.2 Tour du Lac-Brome – Entente de service

ATTENDU QUE le Tour du Lac-Brome organise un événement sportif chaque année à Lac-Brome;

ATTENDU QUE le Conseil veut s'entendre avec le Tour du Lac-Brome sur une entente spécifiant les droits et obligations de chaque partie;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'Entente de services et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de 10 000,00 \$ annuellement pour les éditions 2019, 2020, et 2021 du Tour du Lac-Brome et mandate le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente de services ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaine

N/A

4.1.5. Divers

N/A

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

2019-08-237 4.2.1 Règlement 596 -10 (Zonage) – Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 1 avril 2019;

ATTENDU QUE le premier projet de ce règlement était adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 mai 2019 et qu'il faisait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 3 juin 2019;

ATTENDU QUE, suite à l'assemblée de consultation publique, aucune modification a été apportée au projet de règlement;

ATTENDU QUE le deuxième projet de ce règlement était adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 juin 2019 et qu'il faisait l'objet de la publication d'un avis public avisant toute personne intéressée de son droit de présenter une demande d'approbation référendaire dans les délais prévus par la Loi;

ATTENDU QU' aucune demande valide n'a été reçue;

ATTENDU QUE copies du règlement étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 596-10 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 596-10 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage)*.

ADOPTÉ

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme.

Dépôt du procès-verbal de la réunion mensuelle du Comité consultatif de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

- 2019-08-238 5.3.1 21-31, chemin Lakeside - Lot 4 266 259, Zone UCV-5-K15**
- ATTENDU le dépôt d'une demande pour permission d'installer deux enseignes à plat;
- ATTENDU la résolution 19-062 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;
- Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*
- QUE le Conseil accepte la demande d'installation de deux enseignes à plat au 21-31, chemin Lakeside - Lot 4 266 259, Zone UCV-5-K15.
- ADOPTÉ*
-
- 2019-08-239 5.3.2 146, chemin Lakeside - Lot 4 266 479, Zone URA-17-K15**
- ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'une remise;
- ATTENDU la résolution 19-063 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;
- Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*
- QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'une remise au 146, chemin Lakeside - Lot 4 266 479, Zone URA-17-K15.
- ADOPTÉ*
-
- 2019-08-240 5.3.3 37, rue Saint-Paul, - Lot 4 266 472, Zone URA-23-K15**
- ATTENDU le dépôt d'une demande visant l'installation d'une porte en remplacement d'une fenêtre;
- ATTENDU la résolution 19-064 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;
- Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*
- QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation d'une porte en remplacement d'une fenêtre au 37, rue Saint-Paul - Lot 4 266 472, Zone URA-23-K15

ADOPTÉ

2019-08-241 5.3.4 418, chemin Knowlton - Lot 4 266 083, Zone URB-2-L14

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement des
fenêtres;

ATTENDU la résolution 19-065 du CCU et sa recommandation au
Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement des
fenêtres au 418, chemin Knowlton, Lot 4 266 083, zone URB-
2-L14.

ADOPTÉ

2019-08-242 5.3.5 589, chemin Knowlton - Lot 4 795 543, Zone UC-4-L13

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement des
fenêtres;

ATTENDU la résolution 19-066 du CCU et sa recommandation au
Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement des
fenêtres au 589, chemin Knowlton, Lot 4 795 543, zone UC-4-
L13.

ADOPTÉ

2019-08-243 5.3.6 1148, chemin Knowlton - Lot 3 940 077, Zone UC-1-M2

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la modification
d'enseignes;

ATTENDU la résolution 19-067 du CCU et sa recommandation au
Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant la modification d'enseignes au 1148, chemin Knowlton, Lot 3 940 077, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2019-08-244 5.4.1 Rue Owl - Lot 4 911 435, Zone URA-26-L14

ATTENDU une demande de construction d'une résidence ayant une hauteur de 10,67 mètres;

ATTENDU QUE l'annexe VII « Grille des normes d'implantation par zone » du *Règlement de zonage no 596* fixe la hauteur maximale à 9,75 mètres dans cette zone;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 19-056 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la construction d'une résidence ayant une hauteur de 10,67 mètres à la rue Owl, Lot 4 911 435, zone URA-26-L14, considérant qu'aucun préjudice n'est causé au voisin immédiat.

ADOPTÉ

2019-08-245 5.4.2 Rue Saint-Andrew - Lot 6 306 885, Zone AFB-1-H11

ATTENDU la demande de construction d'un seul bâtiment principal lors de la première phase d'un projet d'ensemble;

ATTENDU QUE le paragraphe 9 de l'article 78 du *Règlement de zonage 596* stipule qu'un projet d'ensemble doit comprendre trois (3) bâtiments principaux lors de la première phase de réalisation d'un projet d'ensemble;

ATTENDU la demande de construction d'une résidence localisée partiellement dans la bande de protection riveraine d'un étang;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage 596* interdit toutes constructions, tous ouvrages et tous les travaux sur la rive de tous lacs;

ATTENDU QUE la demande renferme un volet environnemental et que le Comité consultatif de l'environnement recommande de refuser la demande dans sa résolution 19-019;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 19-057 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Ron Myles

Lucy Gagnon demande un vote

Et résolu par une majorité des voix exprimées (5 pour, 1 contre, Lucy Gagnon a voté contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la demande de construction d'un seul bâtiment principal lors de la première phase d'un projet d'ensemble à la Rue Saint-Andrew, Lot 6 306 885, zone AFB-1-H11;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la construction d'une résidence localisée partiellement dans la bande de protection riveraine d'un étang à la Rue Saint-Andrew, Lot 6 306 885, zone AFB-1-H11;

ADOPTÉ

2019-08-246 5.4.3 12 à 18, Terrasse des Boisés - Lot 3 939 555, Zone UV-3-H12

ATTENDU la demande visant à permettre l'installation de deux thermopompes en cour avant;

ATTENDU QUE le tableau de l'article 31 du *Règlement de zonage no 596* stipule que l'installation de thermopompes en cour avant est prohibée;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 19-058 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande à la condition qu'un camouflage de style esthétique soit installé devant ces deux thermopompes;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'installation de deux thermopompes en cour avant au 12 à 18 Terrasse des Boisés, Lot 3 939 555,

zone UV-3-H12 à la condition qu'un camouflage de style esthétique soit installé devant ces deux thermopompes.

ADOPTÉ

2019-08-247 5.4.4 22, rue Prouty – Lot 3 939 503, Zone UV-4-I12

ATTENDU la demande visant la construction d'une remise en cour avant minimale;

ATTENDU QUE le tableau de l'article 31 du *Règlement de zonage no 596* stipule que la construction d'une remise n'est pas permise en cour avant minimale;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 19-059 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la construction d'une remise en cour avant minimale au 22, rue Prouty, Lot 3 939 503, zone UV-3-H12.

ADOPTÉ

2019-08-248 5.4.5 Rue de la Rivière – Lot 4 888 536, Zone AFB-5-D15

ATTENDU la demande visant la construction d'une résidence en bande de protection riveraine;

ATTENDU la demande de faire le remblai d'une section de la bande de protection riveraine de 45 mètres d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage 596* interdit toutes constructions, tous ouvrages et tous les travaux sur la rive de tous lacs et cours d'eau;

ATTENDU QUE la demande renferme un volet environnemental et que le Comité consultatif de l'environnement recommande d'accepter la demande dans sa résolution 19-018;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 19-060 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la construction d'une résidence en bande de protection riveraine;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant le remblai d'une section de la bande de protection riveraine de 45 mètres d'un cours d'eau;

ADOPTÉ

2019-08-249

5.4.6 48, chemin Fairmount – Lot 3 938 326, Zone AF-13-H8

ATTENDU la demande visant l'installation d'une enseigne sur poteaux d'une superficie de 2.97 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'annexe IV « Grille des normes diverses pour les enseignes par zone » du *Règlement de zonage no 596* stipule que la superficie applicable est doublée, permettant l'installation d'une enseigne de 2.4 mètres carrés, si la limite de vitesse affichée sur la voie publique devant l'enseigne est égale ou supérieure à 70 km/h;

ATTENDU QUE l'annexe IV « Grille des normes diverses pour les enseignes par zone » du *Règlement de zonage no 596* limite la superficie pour ce type d'enseignes à 1,2 mètre carrés, et ce, en raison de la demande d'installer l'enseigne dans une zone avec une vitesse stipulée de 50 km/h;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 19-061 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'installation d'une enseigne sur poteaux d'une superficie de 2.97 mètres carrés dans une zone avec une vitesse stipulée de 50 km/h.

ADOPTÉ

5.5 Demande(s) de changement de zonage

N/A

5.6 Demande de lotissement

2019-08-250 5.6.1 667, chemin de Bondville, lot 4 264 814, zone RB-7-E15

ATTENDU QU' une demande de lotissement des lots 4 264 814 et 4 264 776 a été déposée afin de créer un lot supplémentaire;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 23 du *Règlement de lotissement no. 597*, le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit s'engager à céder gratuitement à la ville, un terrain qui convient à l'établissement ou agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou espace naturel ou verser une somme à la ville;

ATTENDU la résolution 19-068 du CCU et sa recommandation au Conseil qu'il n'est pas nécessaire d'aménager un parc ou un sentier à cet endroit et qu'il est préférable d'exiger 10% de la valeur plutôt que 10% du terrain;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil exige une contribution de 10% de la valeur du terrain non construit visé par cette demande.

ADOPTÉ

5.7 Demande(s) à la CPTAQ

N/A

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques.

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB.

Dépôt des rapports mensuels loisirs et tourisme de la Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire

8.2 Demandes de contribution financière

2019-08-251 ATTENDU les demandes de contribution financière présentées par les organismes à but non lucratif suivants;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise et ratifie les dépenses suivantes :

- Dépense de **1 200,00 \$** à titre de contribution financière à l'organisme **Église anglicane Holy Trinity** pour la tenue du BBQ annuel;
- Dépense **maximale de 1 810,00 \$** à titre de contribution financière à l'organisme à but non lucratif **Centre de bénévolat Mieux-Être**, ladite somme devant être utilisée pour le paiement des assurances;
- Dépense **maximale de 500,00 \$** à titre de contribution financière à l'organisme à but non lucratif **Club Optimiste Vallée Yamaska** à titre de contribution financière à l'édition 2019 de la Marche contre les cancers des femmes;

ADOPTÉ

2019-08-252 **8.3 Demandes d'utilisation du domaine public**

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ne s'oppose pas, selon le cas, à la tenue des activités suivantes aux conditions d'utilisation énumérées dans les notes de service, les organisateurs devant obtenir

toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant:

- *Centre de bénévolat Mieux-Être (Wellness Volunteer Center)*

Le vendredi 23 août 2019, de 10h à 15h, au Parc des Lions (à l'intérieur en cas de pluie);

- *Club Optimiste Lac-Brome*

Le samedi 21 septembre 2019, de 10h à 14h, dans la rue au 315, chemin Knowlton (KDC) (remis au 22 septembre ou 28 septembre en cas de pluie);

- *Canard & Gourmandise*

Le mercredi 18 et le jeudi 19 septembre : installation;

Le vendredi 20, le samedi 21, et le dimanche 22 septembre, de 10h à 17h, rue Lakeside, Parc Coldbrook, et stationnement municipal;

- *Célébration privée Laurent Gouin*

Le samedi 1^{er} septembre 2019, de 13h à 15h, au stationnement du Parc des Lions;

Le Club des Lions (Parade du Père Noël)

Le samedi 30 novembre 2019, de 12h à 15h, dans les rues de Knowlton.

•

Brome Lake Concert Ensemble

Le samedi 10 août, de 14h à 15h au Parc Coldbrook (Reporté au 11 août cas de pluie)

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

N/A

10. VARIA

2019-08-253 10.1 Demande d'officialisation d'odonymes – « Rue du Villageois » et « Rue du Patrimoine »

ATTENDU le développement domiciliaire « Faubourg du Lac-Brome » situé principalement sur le lot 4 265 204;

CONSIDÉRANT que ce développement comprend une cinquantaine de lots résidentiels à construire et que la création de nouvelles rues est nécessaire;

ATTENDU QUE les promoteurs immobiliers demandent au conseil de faire officialiser les noms « Rue du Villageois » et « Rue du

Patrimoine » par la Commission de toponymie du Québec;

*Il est
Proposé par Ron Myles
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser les odonymes «Rue du Villageois» et «Rue du Patrimoine» dans le cadre du développement domiciliaire «Faubourg du Lac-Brome».

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne se prévaut de la deuxième période de questions sur les sujets suivants :

- Questions sur le point 5.4.2 (rue Saint-Andrew);
- Question sur le point 5.4.5 (rue de la Rivière);
- Question sur le point 5.6.1 (chemin Bondville)

2019-08-254

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h14.

ADOPTÉ

*Richard Burcombe
Maire*

*Me Owen Falquero, B.A, LL.B., J.D.
Greffier*